

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 132

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 25 juin 2019 à 19h00 au 30 juin 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 1 séjour de 2 jours et 1 nuit pour 4 personnes à « Disneyland Paris » d'une valeur unitaire de 1302 (mille trois cent deux) euros.**

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 1 nuit pour 4 personnes dans un hôtel 3* du Parc ; le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice ;
- La pension complète (hors boissons) ;
- 4 entrées valables pendant 2 jours pour les parcs suivants :
 - Disneyland
 - Walt Disney Studios

Le gagnant devra impérativement être majeur.

Le séjour est valable jusqu'au 23 juin 2020 selon disponibilités.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux par leurs propres moyens.